

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DVD 116 ZAC Clichy Batignolles (17^{ème}) - Pont et Passerelle - Délégation de signature en matière de marchés publics.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22-4 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2014 DVD 1134 en date des 15, 16 et 17 décembre 2014 approuvant les modalités de passation des marchés de travaux du pont et de la passerelle et autorisant la Maire de Paris à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions de poursuivre dans la limite du vingtième de la masse initiale des travaux ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures, services pour la réalisation des ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare dans la ZAC Clichy Batignolles (Paris 17^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1: La Maire de Paris est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures, services pour la réalisation des ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare dans la ZAC Clichy Batignolles (Paris 17^{ème}).

Article 2 : Un bilan d'avancement de ce projet comportant notamment une présentation des marchés de travaux, fournitures et services passés ou à passer sera présenté.

Article 3: Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 822 du budget d'investissement et au chapitre 011, article 6132, rubrique 821 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercices 2015 et suivants sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO